Cercle des ONG :

Migrations et Développement : urgences nationale et européenne !

Le Cercle des ONG déplore que des dizaines de milliers d’êtres humains aient perdu la vie au cours des quinze dernières années aux frontières de la forteresse de l’Europe et déjà des milliers depuis le début de cette année. Face à cette tragédie, les Etats membres de l’UE doivent mener à bien, de manière urgente, des politiques migratoires concrètes et cohérentes, conformes aux valeurs de solidarité inscrites dans le Traité de Lisbonne.

Le Cercle salue les efforts que développe, dans cet esprit, la Présidence luxembourgeoise pour accueillir et répartir 60 000 demandeurs d’asile sur deux ans parmi les Etats membres de l’UE, même si cette démarche est modeste par rapport aux flux prévus pour 2015.

En revanche, le Cercle s’oppose à toute opération militaire en Méditerranée dans le but de démanteler les réseaux de trafiquants et de passeurs. Douteuse sur le plan juridique et éthique, une telle action risque d’ouvrir de nouveaux conflits en Afrique du Nord et de rester sans effet, alors même que la demande pour les services vendus à prix d’or par ces réseaux restera inchangée.

Le Cercle demande que l’UE ne se limite pas au traitement des symptômes du problème, mais examine également les causes qui conduisent ces migrants à partir pour l’Europe au risque de leur vie. Un certain nombre partent à cause de la guerre et de la violence qui sévit dans leur pays comme en Syrie ou en Erythrée. D’autres fuient la misère, la faim, la pauvreté et l’absence de perspectives dans leurs pays de l’Afrique subsaharienne.

Or, c’est l’Europe - et les Etats-Unis – qui ne cesse d’imposer depuis des décennies, notamment aux pays africains, une politique qui privilégie catégoriquement l’économie du Nord et les multinationales au détriment du bien-être des populations. Cette politique a eu et continue à avoir un impact désastreux sur le niveau de vie des populations dans les pays dits en développement, sur les économies de ces pays, sur leur environnement et sur les ressources de leurs gouvernements. Elle fut introduite, dès les années 80 et 90, par les programmes d’ajustement structurel de la Banque mondiale et du FMI. Elle est poursuivie aujourd’hui également par l’Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et l’UE.

Ainsi, l’UE continue d’exporter des produits alimentaires à des prix dumping qui détruisent sans cesse de nouveaux secteurs de leurs agricultures, des emplois et des sources de revenus. Une des conséquences de cette politique est un exode rural toujours plus massif.

Pire, loin de reconnaître le caractère contraire à tout développement de telles pratiques et de telles politiques, l’UE s’applique maintenant à les aggraver par le biais de nouveaux accords de libre-échange et notamment les « accords de partenariat économique » (APE).

Ces mouvements migratoires sont, par ailleurs, renforcés par d’autres facteurs, qui sont en partie également le résultat des politiques élaborées par les pays développés comme les changements climatiques, la gouvernance défaillante de nombre d’Etats du Sud, l’action souvent néfaste des multinationales et des marchés financiers, l’exploitation massive des terres et ressources premières ou l’absence de justice fiscale. A cela s'ajoute malheureusement la gouvernance défaillante de nombre d’Etats du Sud.

Le temps d’agir est arrivé, dans la dignité et la solidarité :

* La Présidence luxembourgeoise devra s’engager entre autre pour les mesures suivantes :
	+ Ouverture de voies d’immigration légales et sûres;
	+ Efforts d’accueil d’envergure à la hauteur du défi de l’afflux massif de migrants
	+ Garanties de procédures d’asile équitables;
	+ Mesures immédiates pour continuer et amplifier les opérations de secours en Méditerranée;

* Les Etats membres de l’UE devront ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (Convention 45/158) ainsi que la Convention de l’Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les migrations dans des conditions abusives et la promotion de l’égalité des chances et de traitement des travailleurs migrants (Convention C 143).
* En application de l’article 208 du Traité de Lisbonne sur la cohérence des politiques, la Présidence luxembourgeoise et la Commission européenne devra s’engager en faveur d’une autre politique commerciale, agricole et de développement de l’UE qui devra
	+ favoriser dans les pays en développement, notamment africains, la mise en place de capacités de production dans tous les secteurs économiques et surtout l’agriculture et l’industrie, de manière à créer un maximum d’emplois et des revenus décents pour la population ;

* + redéfinir d’urgence la politique de coopération, de commerce et d’agriculture de l’UE en tenant compte des écarts de développement et de productivité et baser les relations commerciales de l’UE avec ces pays sur le principe de non réciprocité et sur une régulation adéquate des marchés ;
	+ suspendre la ratification des APE et procéder à une étude d’impact d’un tel accord sur le développement et les droits humains, conçue et réalisée avec tous les acteurs concernés ;
	+ réserver, dans la politique de coopération au développement, une priorité plus importante aux populations les plus démunies et donc à l’agriculture et aux exploitations familiales compte tenu du fait que 70% des personnes qui souffrent de la faim exercent une activité agricole.